

Journal de la commune n° 9

Octobre 2016



Pour préserver la magie du brame du cerf, protéger cette richesse sur notre territoire et en accord avec la commune de Buxières, une réglementation temporaire a été mise en place sur les chemins ruraux de Savonnières.

La circulation motorisée y a été interdite jusqu'au 12 octobre de 18 h à 7 h par arrêté municipal du 6 septembre 2016.

C'est avec plaisir que l'équipe Municipale a mis à votre disposition un site internet.

Il vous donnera des informations pratiques et courantes concernant la vie administrative des habitants, la vie communale, le service public d'eau potable, ainsi que diverses informations de toutes sortes

Crée avec l'aide de « CAMPAGNOL.fr » , il est ouvert à tous depuis la fin du mois d'Août.

Visitez régulièrement le site afin d'actualiser vos données

Adresse : <http://www.valbois-meuse.fr>

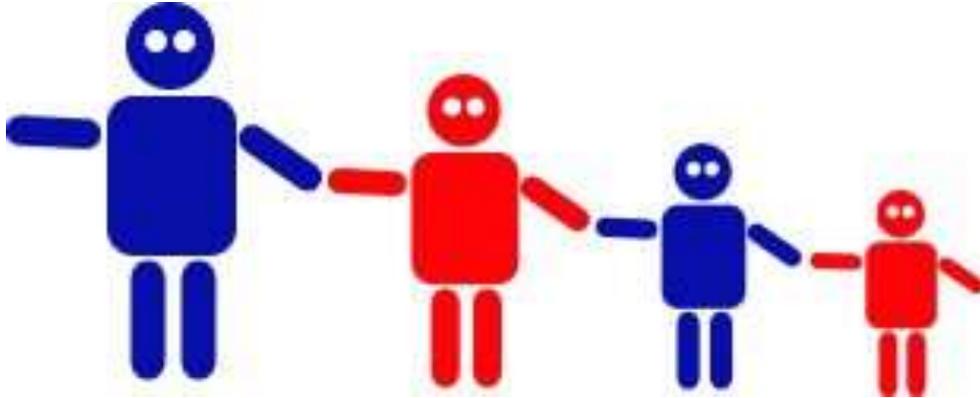
Le secrétariat de mairie sera
exceptionnellement fermé le mardi 18
Octobre 2016.

Les habitants désirant s'inscrire pour **les affouages** peuvent le faire à la Mairie, les mardis :

25 Octobre et 8 Novembre 2016 de 14 H à 16 H30

Lors de votre inscription, il vous sera remis un exemplaire du règlement .

Le tarif est désormais de 6,50 € le stère



Le recensement de la population aura lieu comme tous les 5 ans du 19 Janvier 2017 au 18 Février 2017

Pourquoi un recensement de la population

**pour l'État :*

-afin de définir les politiques publiques nationales

**pour les communes*

-Établir la contribution de l'État au budget des communes (DGF : dotation globale de fonctionnement)

-Décider des équipements collectifs et des programmes de rénovation

-Définir le nombre d'élus au conseil municipal

**Pour les entreprises et les associations*

-ouvrir de nouveaux commerces

-construire des nouveaux logements

La Mairie recrute un agent recenseur.

Les personnes intéressées pour occuper ce poste de travail peuvent venir s'inscrire en Mairie lors des heures d'ouverture du secrétariat (téléphone portable obligatoire).

HISTOIRE

L'église Saint-Jean-Baptiste de Varvinay est célèbre du fait de la diffusion d'une carte postale allemande rééditée par les Français avec la légende : « Ceux que les Allemands appellent sans asile , ce sont les habitants qu'ils ont enlevés de leurs demeures et emprisonnés dans les églises ».

Elle montre en 1914 les réfugiés du secteur enfermés sous la surveillance d'un soldat allemand .

En Septembre 1914, les civils des villages occupés sont systématiquement regroupés puis enfermés dans les églises, avant d'être déportés en Allemagne .

Celle de Varvinay, qui accueille les réfugiés de la contrée, est plusieurs fois touchée par les tirs d'artillerie des forts des Paroches et de Troyon, dans leurs tentatives de bombarder les installations et abris allemands disséminés sur les versants du haut du village . Elle fait l'objet d'une restauration en 1920.



Dans cette église se trouve une chaire à prêcher qui est une des rares chaire à prêcher de pierres anciennes à être encore conservé dans le département. Son décor tardif, avec ses pilastres , ses arcatures et ses ornements végétaux , est d'inspiration XVIIIème siècle .

